

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019 A 19h30 (Salle du Conseil)

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Régis JOFRION, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Elise GIMENES donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Fabienne FAZILLEAU.

**Absente excusée** : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure LEVRAULT

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public.

Mme Marie-Laure LEVRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 14 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014 :

- Décision du 30 septembre 2019 : signature avec la société Guichard-de-Gromard de Poitiers pour la réalisation du bornage du terrain de la gendarmerie dans le cadre de la vente, pour un montant de 809.50 € HT, soit 971.40 € TTC ;
- Décision du 7 octobre 2019 : signature avec l'entreprise Yesss Electrique de Poitiers pour l'achat d'illuminations de fin d'année, pour un montant de 2 994.17 € HT, soit 3 593.00 € TTC ;
- Décision du 9 octobre 2019 : signature avec l'entreprise Qualiconsult de Chasseneuil du Poitou pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre de la rénovation des logements de l'ancienne gendarmerie, pour un montant de 2 000.00 € HT, soit 2 640.00 € TTC ;
- Décision du 10 octobre 2019 : signature avec l'entreprise Tollens de Poitiers pour les travaux d'aménagement du local commercial (peinture) sis cour du Gros Pailleur, pour un montant de 2 296.23 € HT, soit 2 755.48 € TTC ;

- Décision du 11 octobre 2019 : signature avec la société Guichard-de-Gromard de Poitiers pour la réalisation d'un bornage à la Bisquinerie, pour un montant de 3 159.50 € HT, soit 3 791.40 € TTC (acquisition de terrains dans le cadre de la prévention des inondations à la Bisquinerie)
  - Décision du 23 octobre 2019 : signature du marché de maîtrise d'œuvre avec ESCAL'Architecture (mandataire du groupement) pour la rénovation des logements de l'ancienne gendarmerie, pour un montant de 53 075.00 € HT, soit 63 690.00 € TTC :
    - => ESCAL'Architecture : 23 496.30 € HT, 28 195 56 € TTC
    - CIREYAM, Economiste : 8 571.61 € HT, 10 285.94 € TTC
    - FLAM Ingénierie, Fluides : 9 887.87 € HT, 11 865.45 € TTC
    - DL Structures : 3 688.71 € HT, 4 426.45 € TTC
    - PLANNI BATI, mission OPC Organisation, Pilote, Coordination : 7 430.50 € HT, 8 916.60 € TTC
  - Décision du 4 novembre 2019 : signature avec l'entreprise M'RY de Parthenay pour la réalisation des travaux de voirie 2019, pour un montant de 78 311.65 € HT, soit 93 973.98 € TTC ;
  - Décision du 5 novembre 2019 : signature avec l'entreprise SRD de Poitiers pour les travaux d'extension du réseau électrique rue de la Sonne, pour un montant de 3 656.94 € HT, soit 4 388.33 € TTC ;
  - Décision du 6 novembre 2019 : signature avec l'entreprise Verrier de Poitiers pour l'acquisition d'une armoire haute pour la salle de réunion du gymnase de Braunsbach, pour un montant de 279.33 € HT, soit 335.20 € TTC.
- M. Jean-Luc CHATRY précise que cette armoire est dédiée à l'AS Vouillé suite à la réalisation du local à l'étage du gymnase.

## 1 - FINANCES

### • Décisions Modificatives N°3

M. Patrick PEYROUX propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes d'un montant global de 69 900 € :

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 20033 – Médiathèque	21318	Autres bâtiments publics	+ 100
Opération 174 – Réfection Gendarmerie	2132	Immeuble de rapport	+ 20 500
Opération 20086 – Immeuble Montoux	2138	Autres constructions	+ 2 800
Opération 120 – Travaux voirie	2151	Réseaux de voirie	+ 26 500
Opération 89 – Eclairage public	21534	Réseaux d'électrification	+ 20 000
Opération 20051 – Aménagement des cimetières	21316	Equipements des cimetières	-2 600
Opération 169 – Espace de la Gorande	2151	Réseaux de voirie	- 46 800
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	- 16 000
Opération 20181 – Réseaux eaux pluviales	21538	Autres réseaux	- 4 500

### Explication :

- 1) Médiathèque : complément de motorisation des velux
- 2) Gendarmerie : mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des 8 logements
- 3) Immeuble Montoux : travaux de rénovation du local

- 4) Programme de travaux de voirie Année 2019
- 5) Eclairage public : Bois du Coquet et parking de la salle polyvalente ; extension du réseau électrique rue de la Sonne

En réponse à une question de M. Philippe PATEY, M. le Maire confirme que les crédits inscrits dans ces Décisions Modificatives pour la gendarmerie, constituent bien un complément des crédits prévus au Budget Primitif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,**
  - **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**
- **Renouvellement de la demande de garantie d'emprunt présentée par Habitat de la Vienne pour le prêt contracté pour la construction des 12 logements en centre bourg**

M. Patrick PEYROUX rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de 12 logements situés rue de la Tour du Poêle, Habitat de la Vienne a souscrit un emprunt bancaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 168 000 euros.

Par courriel en date du 11 juin dernier, Habitat de la Vienne avait sollicité la garantie de cet emprunt à la Commune de Vouillé à hauteur de 100 %, comme elle fait habituellement pour ce type d'opération. Le Conseil Municipal avait répondu favorablement à cette demande par délibération en date du 2 juillet 2019.

À la suite d'un problème informatique, la Caisse des Dépôts et Consignations a été contrainte de rééditer le contrat de prêt avec un nouveau numéro d'emprunt. Le précédent contrat de prêt étant caduc, Habitat de la Vienne a sollicité à nouveau, par courriel en date du 22 octobre dernier, la garantie de cet emprunt à la Commune de Vouillé à hauteur de 100 %.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 102197 en annexe signé entre : Office Public de L'Habitat de la Vienne ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Messieurs Jacques DESCHAMPS et Jean-Luc CHATRY font part de leurs interrogations sur la qualité du programme réalisé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, Mesdames Béatrice FLEURY et Nythia FOISNET et M. Jean-Luc CHATRY s'étant abstenus :**

- **D'accorder la garantie de la Commune de Vouillé à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 168 000 euros souscrit par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat joint en annexe ;**
- **Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;**
- **Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**

- La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- Tarifs des services publics pour l'année 2020

M. Patrick PEYROUX propose d'examiner et de délibérer sur les tarifs des services publics communaux pour l'année 2020.

Il fait état de deux modifications par rapport aux tarifs de l'année 2019 : la mise en place d'une caution ménage de 150 € pour toutes les salles, suite à des désagréments. M. Jean-Luc CHATRY indique que cette mesure vise à inciter les utilisateurs à rendre les salles plus propres. Par ailleurs, il convient de supprimer les tarifs d'accès à internet à la médiathèque, compte tenu de la mise en place de la WIFI.

En réponse à une question de Mme Sophie BEULET-MARTIN, M. Jean-Luc CHATRY rappelle qu'un état des lieux est nécessaire entre deux locations, notamment le week-end.

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2020
<b>MARCHE HEBDOMADAIRE</b>	€
Emplacement : ml hebdo	1,00
Emplacement : ml mensuel	2,50
Raccordement électrique hebdo	2,20
Raccordement électrique mensuel	8,00
Forfait grand véhicule	60,00
<b>EMPLACEMENT FORFAIT</b>	€
Cirques pour 24 h (1 jour)	60,00
Jours suivants	15,00
Forains (par jour et par manège)	30,00
<b>PHOTOCOPIES</b>	€
A4 de 1 à 10	0,40
A4 plus de 10	0,35
A4 recto-verso	0,45
A4 couleurs	0,60
1 photocopie A3=2 A4 NB	0,80
1 photocopie A3=2 A4 Couleurs	1,20
A4 Associations	0,25
<b>TERRE VEGETALE</b>	€
1 m3 (livré à Vouillé)	15,00

<b>SERVICES PUBLICS CIMETIERES</b>	<b>Tarifs 2020</b>
<b>LA VIGNE PALLIAT</b>	<b>€</b>
<b>Concession</b>	
15 ans au plus	55,00
Trentenaire	110,00
Cinquantenaire	154,00
<b>Urne Funéraire</b>	<b>€</b>
Décennale	350,00
Trentenaire	700,00
<b>Cave Urne</b>	
15 ans au plus	200,00
Trentenaire	400,00
Cinquantenaire	600,00
<b>LE BOIS DU COLOMBIER</b>	<b>€</b>
<b>Concession</b>	
Trentenaire	110,00
Cinquantenaire	154,00
<b>Urne Funéraire</b>	
Décennale	350,00
Trentenaire	700,00

<b>SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES A LA JOURNEE</b>	<b>Tarifs 2020</b>
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	€
Associations de Vouillé	154,00
Particuliers de Vouillé	297,00
Associations/particuliers hors commune	385,00
Expositions à caractère commercial	330,00
Activité "Bourses" du CSC La Case Forfait	380,00
Tarif jours suivants	50%
Demi-journée du vendredi	55,00
Sonorisation	65,00
Cauton sonorisation	500,00
Cauton salle	250,00
Cauton ménage	150,00
<b>SALLE DE TRAVERSONNE</b>	€
<b>Associations de Vouillé</b>	
La journée du samedi au dimanche	35,00
La journée du lundi au vendredi	Gratuit
Cauton salle	250,00
Cauton ménage	150,00
<b>Particuliers de Vouillé</b>	
La journée	140,00
Une demi-journée supplémentaire	25,00
Location pour le week-end (du vendredi 15h au dimanche 20h)	200,00
Cauton salle	250,00
Cauton ménage	150,00
<b>SALLE DE LA GORANDE</b>	€
Associations de Vouillé	132,00
Particuliers de Vouillé	198,00
Associations/particuliers hors commune	297,00
Expositions à caractère commercial	220,00
Tarif jours suivants	50%
Demi-journée du vendredi	33,00
Sonorisation	63,00
Cauton sonorisation	250,00
Cauton salle	250,00
Cauton ménage	150,00

<b>LOCATION MICRO AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS POUR DES MANIFESTATIONS PAYANTES</b> (Priorité d'utilisation par la commune, délibération du 18/05/2009)	<b>Tarifs 2020</b> €
Micro et sonorisation	50,00
Caution	250,00

<b>SERVICES PUBLICS Gymnase des Maillots (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)</b>	<b>Tarifs 2020</b>
<b>Communale</b>	€
Association communale (lundi au Vendredi)	Gratuit
<b>Association sportive hors commune</b>	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	150,00
Journée supplémentaire	75,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00
Caution ménage	150,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	200,00
Journée supplémentaire	100,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00
Caution ménage	150,00
<b>Locations des salles annexes</b>	€
Salles n° 1, 2 et 3 Demi-journée	75,00
Caution	250,00
Caution ménage	150,00

<b>SERVICES PUBLICS Gymnase de Braunsbach (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)</b>	<b>Tarifs 2020</b>
<b>Communale</b>	€
Association communale (lundi au Vendredi)	Gratuit
<b>Association sportive hors commune</b>	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	120,00
Journée supplémentaire	60,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	150,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	170,00
Journée supplémentaire	85,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	150,00

<b>SERVICES PUBLICS Gymnase Emile Fradet (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)</b>	<b>Tarifs 2020</b>
<b>Communale</b>	€
Association communale (lundi au Vendredi)	Gratuit
<b>Association sportive hors commune</b>	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	100,00
Journée supplémentaire	50,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	150,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	150,00
Journée supplémentaire	75,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	150,00

<b>MEDIATHEQUE, SERVICES PUBLICS</b>	<b>Tarifs 2020</b>
<b>LIVRES, REVUES et CD (tarifs annuels)</b>	
Moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, étudiants de la CDC, enfants scolarisés à Vouillé, Assistantes Maternelles Agréées de Vouillé, nouveaux habitants (année d'installation)	Gratuit
Plus de 18 ans de la CDC, personnes travaillant à Vouillé	11,00
Habitants hors CDC	16,50
Vacanciers (tarif pour 21 jours)	3,50
<b>VIDEOS</b>	€
Forfait annuel	5,50
<b>INTERNET (se référer au règlement multimédia)</b>	€
Inscrits	SUPPRIME
Non-inscrits	SUPPRIME
<b>REPROGRAPHIE</b>	€
A4 de 1 à 10	0,40
A4 plus de 10	0,35
A4 recto-verso	0,45
A4 couleurs	0,60
1 photocopie A3 = 2 A4 NB	0,80
1 photocopie A3 = 2 A4 Couleurs	1,20
A4 Associations	0,25



Piscine	Couleur des tickets	Tarifs 2020
<b>Pleins Tarifs</b>		€
Le ticket	Vert	2,50
Carnet de 10 tickets	Blanc	20,00
<b>Tarifs réduits</b>		€
Le ticket	Bleu	1,50
Carnet de 10 tickets	Parme	10,00
<b>Gratuité pour :</b>		
Campeurs munis du justificatif (gratuité effective le lendemain de l'arrivée)		
Pour les enfants de moins de 6 ans		
<b>Tarifs réduits :</b>		
Sur présentation de justificatif : enfants de 6 à 16 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation de handicap, + de 60 ans		
<b>Validité des tickets :</b>		
Tickets valables d'une année sur l'autre		

Camping	Tarifs 2020
	€
Campeurs	3,80
Enfants jusqu'à 5 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 16 ans	3,00
Emplacement + véhicule	5,00
Branchement électrique	5,00
Garage mort	10,00
Famille nombreuse Adulte	2,50
Forfait camping-cars	10,00
Saisonnier : emplacement + branchement électrique (sur justificatif : 2 campeurs maxis par emplacement)	5,00
<b>Taxe de séjour (reversée à la CDC)</b>	€
Tarif fixé par la CDC du Haut-Poitou	0,22

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2020
<b>MARCHE DE NOËL</b>	€
Associations de Vouillé	Gratuité pour une table
Exposants sans vente (selon les places disponibles)	5,00 € sans table ni grille
Exposants avec ventes	1 table : 10,00 €
	1 grille : 5,00 €
Emplacement extérieur	20,00 €

Mme Valérie POIGNANT indique qu'une réflexion est en cours, au niveau intercommunal, pour l'harmonisation des tarifs des médiathèques, notamment avec Neuville, ce qui conduira le Conseil Municipal à délibérer à nouveau.

Suite à une intervention de M. Jean-Luc CHATRY sur l'absence de tarifs pour l'occupation des gymnases par les associations locales, le week-end, en cas de manifestation payante, M. le Maire propose que ce point soit discuté en Commission.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'adopter pour l'année 2020 les tarifs présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Clôture du budget annexe Lotissement du Val Montour**

M. Patrick PEYROUX rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement du Val Montour » a été créé par délibération en date du 15 décembre 2015.

Le programme de travaux du lotissement étant achevé, il propose de clore ce budget annexe.

M. Patrick PEYROUX donne le détail des dépenses et recettes effectuées sur cette opération.

Le bilan comptable du budget annexe pour l'année 2019 présente un excédent de clôture de 43 019.50 € à reverser au budget principal.

Le produit des deux terrains non vendus à ce jour (estimé à 84 000 €), sera versé directement au budget principal.

M. le Maire indique qu'il conviendra probablement de revoir le prix de vente du lot N°1 qui ne trouve pas preneur en raison de sa configuration particulière, avec un chemin d'accès relativement long qui vient grever la surface constructible et un prix assez élevé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe « Lotissement du Val Montour » au budget principal de la commune ;
- D'approuver la clôture du budget annexe Lotissement du Val Montour au 31 décembre 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Admission en non-valeur de titres de recettes et effacement de dettes (budget principal)**

M. Patrick PEYROUX expose au Conseil Municipal que la Trésorerie de Vouillé a fait état d'un certain nombre de recettes qu'elle n'a pu recouvrer, malgré les poursuites effectuées.

La liste des produits irrécouvrables, arrêtée à la date du 16 octobre 2019, s'élève à :

- 1 329.22 € pour les admissions en non-valeur (dont 589.77 € pour l'assainissement) ;
- 743.62 € pour les effacements de dettes (dont 590.62 € pour l'assainissement).

La commune ayant transféré son budget annexe assainissement au syndicat Eaux de Vienne, il est précisé au Conseil Municipal, que pour les effacements de dettes au titre de l'assainissement, un titre de recettes sera établi à l'encontre du syndicat qui reversera ainsi à la commune le montant des recettes non recouvrées.

A la demande de Mme Dany BONNIN, M. le Maire et M. Patrick PEYROUX précisent que les admissions en non-valeur sont toujours recouvrables par les services fiscaux, alors que les effacements de dettes sont définitifs.

En réponse à une question de Jean-Luc CHATRY, M. Philippe PATEY indique que le départ de la trésorerie ne devrait pas impacter le service de recouvrement qui est assuré de façon automatique.

M. Philippe PATEY précise que le transfert de la compétence assainissement à Eaux de Vienne, permet de récupérer des recettes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- L'admission en non-valeur de dettes sur le budget principal pour un montant total de 1 329.22 € ;
- L'effacement de dettes sur le budget principal pour un montant total de 743.62 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

**2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT**

• **Dénomination d'un chemin Communal**

M. François NGUYEN LA fait état d'une demande émanant de l'Association « Vouillé et son Histoire » qui sollicite la Commune pour donner un nouveau nom au « chemin rural de Cillais aux tranchées ». Compte tenu de la restauration du belvédère et du projet « Multi-Espaces 507 » sur ce secteur, ainsi que de son engagement dans les Itinéraires Culturels Européens, l'Association propose le nom de « Chemin Francs et Wisigoths ».

Le Chemin débutera à la fin du chemin goudronné de Roumeau et s'étendra jusqu'aux limites de Chiré-en-Montreuil, sur une longueur d'environ 1,2 km.

M. le Maire salue cette initiative et indique que des fouilles importantes sont réalisées régulièrement sur le site, une nouvelle campagne étant programmée pendant l'été 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la dénomination du « Chemin Francs et Wisigoths » en lieu et place du « chemin rural de Cillais aux tranchées »,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

• **Bail précaire de l'immeuble sis 2 bis Cours du Gros Pailler**

M. le Maire rappelle que l'immeuble (ex. institut de beauté) situé 2 bis Cour du Gros Pailler, propriété de la commune de Vouillé, est vacant depuis le mois de février 2017. Il indique que d'importants travaux de rénovation ont été réalisés par les services techniques au rez-de-chaussée du local.

Le Conseil Municipal est informé que Mme Isabelle LAURIER souhaite louer ce local afin d'y aménager une boutique « Miss Vintage Deco » (décoration vintage, disques vinyles et encadrement) qui devrait ouvrir fin novembre.

Dans le cadre du lancement de son activité, Mme Isabelle LAURIER a sollicité l'établissement d'un bail précaire d'un an à compter du 15 novembre 2019, et a émis le souhait de bénéficier d'un loyer progressif, à l'image de ce qui a été fait pour les autres commerces de centre-bourg.

M. le Maire propose donc d'établir un loyer progressif sur une période de 5 mois, celui-ci s'élevant à terme à 333.33 € HT (soit 400.00 € TTC) ; ce loyer pourrait être établi comme suit : du 15 novembre au 30 novembre : 50 € HT ; 100 € HT en décembre ; 200 € HT en janvier 2020 ; 300 € HT en février 2020 ; le loyer atteindrait 333.33 € HT à compter du mois de mars 2020.

M. le Maire fait état de sa satisfaction à voir ouvrir un nouveau commerce en centre-bourg.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De se prononcer favorablement sur la signature d'un bail commercial précaire avec le commerce « Miss Vintage Deco » à compter du 15 novembre 2019 pour une durée d'un an,
- De se prononcer favorablement sur le montant du loyer progressif sur une période de cinq mois, à savoir 50 € HT du 15 novembre au 30 novembre 2019, 100 € HT pour le mois de décembre 2019, 200 € HT pour le mois de janvier 2020, 300 € HT pour le mois de février 2020 et 333,33 € HT à compter du mois de mars 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

**3 - RESSOURCES HUMAINES**

- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour avancement de grade

Mme Dany BONNIN indique que les Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion de la Vienne, se sont réunies le 26 juin dernier pour donner un avis sur des avancements de grade.

Elle rappelle que ces avancements de grade permettent aux agents d'évoluer professionnellement, et qu'ils constituent une reconnaissance pour le travail réalisé, ainsi qu'un encouragement à s'investir pour la collectivité.

La commission Ressources Humaines, réunie le 18 juin dernier, a proposé de transformer 2 postes d'adjoints techniques en postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe (temps plein).

Ces transformations se traduiront, dans un premier temps, par la création de nouveaux postes au 1<sup>er</sup> décembre 2019, et par une demande d'avis présentée auprès du Comité Technique, pour la suppression des postes d'origine.

Dès que l'avis du Comité Technique sera connu, le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour se prononcer sur la suppression des postes d'origine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la création des postes susmentionnés, étant précisé que le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour se prononcer sur la suppression des postes d'origine, dès que l'avis du Comité Technique sera connu,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4 - VIE SCOLAIRE**

- **Convention avec le Centre Socioculturel « La CASE » pour les Temps d'Activités Péri-scolaires**

Dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, Mme Dany BONNIN rappelle que la Commune de Vouillé a confié au Centre Socioculturel « La CASE », la coordination et la mise en œuvre des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP), au sein des écoles maternelle et élémentaire.

Le Centre Socioculturel assure la coordination des activités, leur organisation et la rémunération des intervenants. Les TAP se déroulent les lundis et vendredis pendant la pause méridienne. Un animateur est également mis à disposition à l'école élémentaire, pendant toutes les pauses méridiennes.

Cette convention est signée pour une durée correspondant à la durée du Projet Educatif Territorial (PEDT) renouvelé par l'Etat pour 3 ans.

Le montant prévisionnel de la subvention à verser au Centre Socioculturel pour l'organisation des TAP, est estimé à 32 025 € pour l'année scolaire 2019/2020. Cette dépense est financée par le fonds de soutien aux communes pour les rythmes scolaires (90 € par enfant). La convention est résiliée en cas d'arrêt du financement par l'Etat ou d'une augmentation trop importante du budget proposé par le Centre Socioculturel.

Elle précise qu'il s'agit d'un montant maximum qui n'est jamais atteint compte tenu des absences ponctuelles d'animateurs (4 000 € de moins sur le budget réalisé par rapport au budget prévisionnel pour l'année scolaire 2018-2019).

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **De se prononcer favorablement sur la signature de la convention avec le Centre Socioculturel « La Case », pour la mise en place des temps d'activités péri-scolaires pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022,**
  - **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention correspondante avec le Centre Socioculturel « La Case ».**
- **Participation de la Commune de Frozes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2018**

Mme Dany BONNIN informe le Conseil Municipal du montant des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018, pour les écoles publiques de la commune.

#### **Pour l'école maternelle « La Clé des Champs »**

L'effectif au 21 décembre 2018, s'élevait à 108 élèves se répartissant comme suit :

- Vouillé = 85
- Frozes = 17
- Autres communes = 6 (notamment les enfants des directrices)

Le montant s'élève à 180 818.68 € pour des dépenses de fonctionnement pour 2018.

La dépense par enfant s'élève donc à 1 674.25 € (déduction à faire de 14.04 € par élève pour la garderie du soir), soit un montant de 1 660.21 € pour la commune de Frozes.

**Participation de la commune de Frozes = 1 660.21 € x 17 élèves = 28 223.57 €**

**Pour l'école élémentaire « Le Petit bois »**

L'effectif au 21 décembre 2018, s'élevait à 215 élèves se répartissant comme suit :

- Vouillé = 173
- Frozes = 27
- Autres communes = 15 (principalement de la classe Ulis + un enfant de Latillé suivant un PAI)

Le montant s'élève à 83 910.88 € pour des dépenses de fonctionnement pour 2018.

La dépense par enfant s'élève donc à 390.28 € (déduction à faire de 7.95 € par élève pour la garderie du soir), soit un montant de **382.33 € pour la commune de Frozes.**

**Participation de la commune de Frozes = 382.33 € x 27 élèves = 10 322.91 €**

Il est également rappelé que la commune de Frozes s'engage à verser au budget de la commune de Vouillé, au titre de sa participation pour l'achat de fournitures scolaires, un forfait de 36 € par élève scolarisé dans les écoles publiques de Vouillé et domicilié à Frozes.

Compte-tenu des 44 élèves domiciliés à Frozes fréquentant les écoles publiques de Vouillé, **le montant s'élève à 1 584 € (44 x 36 €) pour la commune de Frozes.**

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, Mme Dany BONNIN précise qu'une participation financière est demandée aux communes où sont domiciliés les enfants fréquentant les écoles publiques de Vouillé (Classe Ulis notamment). Elle indique qu'elle communiquera ultérieurement aux conseillers l'origine géographique des élèves hors-commune.

Le transport des enfants de Frozes est assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine avec la participation financière de la Commune de Frozes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le montant de la participation de la commune de Frozes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Vouillé pour l'année 2018, soit un montant global de 40 130.48 €,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**
- **Projet d'activité musicale à l'école maternelle la Clé des Champs pour l'année scolaire 2019-2020**

Mme Dany BONNIN expose le projet d'activité musicale présenté par l'équipe pédagogique de l'école maternelle « La Clé des Champs » au titre de l'année scolaire 2019-2020. La demande s'établit sur la base de 45 heures (45 heures en 2018/2019) : 22 séances de 30 minutes pour 4 groupes et une heure le jour du spectacle de l'école. Les activités sont organisées de novembre 2019 à juin 2020.

Mme Dany BONNIN fait part des difficultés rencontrées par l'École pour trouver un(e) intervenant(e) mis(e) à disposition par la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux (FNCMR).

Le coût de cette activité s'est élevé à 3 034.80 € pour l'année 2018 - 2019. Il devrait être d'un montant équivalent pour 2019 - 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De se prononcer favorablement sur le principe de cet enseignement musical à l'école maternelle « La Clé des Champs », assuré par un(e) intervenant(e) mis(e) à disposition par la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux (FNCMR),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat avec la FNCMR et avec l'Education Nationale, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Mme Dany BONNIN informe le Conseil Municipal de la mise en place du menu végétarien hebdomadaire dans les écoles communales depuis le 4 novembre dernier.

**5 - INTERCOMMUNALITE**

- **Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour l'année 2018**

M. Jacques DESCHAMPS présente les principaux éléments figurant dans le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Haut-Poitou pour l'année 2018.

**La CCHP en quelques chiffres**

Nombre de communes : 31 (27 en 2019)

Superficie = 694 km<sup>2</sup>

Population : 42 229 (60.84 habitants/m<sup>2</sup>) - 16 800 ménages

Croissance démographique entre 2013 et 2018 : + 5.6 %

Revenu moyen de la CCHP par Habitant : 12 477,79 €

Potentiel fiscal par habitant 2018 : 527,69 €.

Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) 2018 : 35,64 %.

Taux de chômage de 9,6 % (Vienne : 12,6 %)

Nombre d'emplois : 9 623 (80,4 % sont salariés)

173 agents (90 sous statut intercommunal) : 4,8 millions d'euros

Le budget : 18 millions en fonctionnement avec certaines compétences exercées par des associations, 3 millions d'attribution de compensation. Recettes : 12 millions de fiscalité (TEOM, ménages, entreprises...), 4,5 millions de dotations de l'Etat, du Département et une contribution CAF et MSA importante.

M. Jacques DESCHAMPS présente ensuite les principales compétences intercommunales :

- Urbanisme et planification
- Communication
- Solidarité Santé
- Culture et Sport
- Petite-Enfance
- Enfance - Jeunesse Périscolaire
- Développement économique / Aménagement numérique / Commerce
- Développement durable /Eau/Energie / Climat
- Tourisme
- Bâtiments
- Voirie / Mobilité
- Gestion des déchets

Mme Dany BONNIN présente les principales actions menées dans le domaine de la petite enfance / Enfance Jeunesse et périscolaire :

- 7 Multi-accueils
- Réseau des assistantes maternelles (baisse de fréquentation liée à la démographie)
- Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Accueils de loisirs (sur Quincay pour les enfants de Vouillé)
- Périscolaire sur le Mirebalais
- Pass'Art et Pass'sport très appréciés par les bénéficiaires

M. Jacques DESCHAMPS insiste plus particulièrement sur quelques dossiers et notamment :

- Le succès de l'antenne Vouglaisienne de l'Office de Tourisme
- Le lancement des travaux sur les ouvrages d'art
- Le retard en matière de traitement de la voirie intercommunale
- La construction de la gendarmerie (les loyers couvrant le remboursement des emprunts)
- L'extension du Centre Socioculturel dont le plan de financement a été validé en Conseil Communautaire
- Le soutien aux associations (externalisation importante de certains services à la population)
- L'évolution de la collecte des déchets et de la restructuration des déchèteries (réorganisation des sites et contrôle d'accès à renforcer)
- L'élaboration du Plan Climat en partenariat avec le syndicat Energies Vienne
- La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec la mise en place d'une taxe spécifique payée par tous les contribuables
- Le déséquilibre des budgets annexes des zones d'activité, avec de fortes disponibilités de terrains sur certaines zones, la ZAE de Beauregard se remplissant progressivement (travaux publics, électricien, Lavage de véhicules, projet de la SAPAC toujours d'actualité) ; pas d'extension prévue à court terme

M. le Maire fait état de la candidature de Vouillé portée par l'Office de Tourisme du Haut-Poitou auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un parcours de « géocaching terra aventura » qui devrait amener de nombreux touristes sur la Commune.

M. Benoit COQUELET indique que l'enveloppe ACTIV2 du Département n'est pas entièrement consommée sur le territoire du Haut-Poitou en raison du manque de projets, ce qui n'était pas le cas du Vouglaisien. Un collège va être réalisé à Mirebeau. La Région Nouvelle-Aquitaine va verser 300 000 € de subvention pour le terrain synthétique de Neuville.

M. Jacques DESCHAMPS précise qu'il s'agit principalement d'un problème de décalage dans la programmation. Les crédits sont engagés mais les dépenses ne sont pas réalisées. Il regrette que certaines opérations dont le caractère intercommunal est discutable, soient financées par le Conseil Départemental au titre de l'enveloppe ACTIV2, malgré l'avis défavorable de la conférence des maires.

M. Benoit COQUELET fait état de problèmes de gouvernance à la Communauté de Communes du Haut-Poitou, en émettant le souhait d'un renforcement du rôle des maires dans les instances de décision.

En réponse à une question de M. le Maire, Mme Dany BONNIN précise que la réouverture de la piscine de Latillé est programmée pour septembre 2020, les écoliers fréquentant actuellement la piscine de Neuville. Une réflexion est engagée sur une péréquation du transport à la piscine.

En réponse à une question de M. Jean-luc CHATRY, M. Jacques DESCHAMPS indique que la fusion des Communautés de Communes n'a engendré que des coûts supplémentaires et un ralentissement dans la



réalisation des projets. Il n'y a eu aucune économie. Il souligne l'échec de la Loi NOTRe en matière de regroupements de Communautés de Communes.

M. le Maire souligne le travail réalisé par les élus de la Commune pour défendre les projets concernant Vouillé.

Vu la délibération du 26 septembre 2019 du Conseil Communautaire prenant acte du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou en date du 3 octobre 2019 transmettant le rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, pour une présentation au Conseil Municipal ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **Au vu du rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes du Haut-Poitou au cours de l'année 2018, de prendre acte dudit rapport, annexé à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à adresser la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, ainsi qu'à Madame la Préfète de la Vienne,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

**6 - POINTS DIVERS**

- **Recensement de la population**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population sera réalisé à Vouillé du 16 janvier au 15 février 2020. La Commune sera découpée en 8 secteurs.

Il indique que les agents recruteurs sont en cours de recrutement avec publicité auprès de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

- **Pièce de théâtre « Mademoiselle Amélie » par la compagnie « LES JACQUINOTS », le samedi 23 novembre 2019 à 20h30 à la salle polyvalente**

Mme Valérie POIGNANT rappelle que la Commission Culture propose une pièce de théâtre intitulée « Mademoiselle Amélie » qui sera présentée par la compagnie de Poitiers « LES JACQUINOTS », le samedi 23 novembre 2019 à 20h30 à la salle polyvalente.

Elle sollicite le soutien des conseillers pour l'organisation de ce spectacle (installation, tenue des caisses...).

- **23 novembre : « Fill the bottle » défi pour la collecte de mégots de cigarettes**

Mme Marie-Laure LEVRAULT rappelle le principe de l'opération de collecte de mégots de cigarettes « Fill the bottle », lancée auprès de tous les habitants de la Commune, à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets. Le samedi 23 novembre, entre 9 h et 12 h, les bouteilles devront être apportées en mairie. Un stand sera présent sur le marché pour sensibiliser à la réduction des déchets.

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 17 décembre à 19 h 30, salle du Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21h10.